

Compte rendu De la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le **Deux du mois de mars**, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à **19h00** sous la présidence de **M. Jean-Louis BATIOU, Maire** de la commune de Rives de l'Yon (Vendée).

Date de convocation : 24.02.2017.

Membres présents : MM BATIOU Jean-Louis, MOULIN Marie-Christine, LAURENCEAU Gérard, BEAUPEU Laurence, PASQUIER Karine, IMBERT Jean-Pierre, DENOUE Véronique, LIEVRE Jeanne, BETOU Jean-René, DUMAS Jean-Pascal, BROCHARD Nicolas, ALAIN Patrice, MENANTEAU Elisabeth, BARBE Olivier, TROQUIER Mariel, GANACHAUD Thierry, POIRAUD Jacques, PENLOUP Nicole, HERBRETEAU Chantal, NDIAYE Delphine, DREILLARD Bruno, TESSIER Michel, BARREAU Carine, ROCHEREAU Fredy, CHENE Aurélien, LUCAS Vanessa, HERMOUET Christophe, BARKAN Emmanuelle, TARD Jean-Marc, DUBOIS Jacques.

Membres absents :

- Mme STIEAU Véronique qui a donné pouvoir à M. BATIOU Jean-Louis pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- Mme HUYGUE Claude qui a donné pouvoir à Mme MENANTEAU Elisabeth pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- M. HERPIN Jean-François qui a donné pouvoir à M. DUMAS Jean-Pascal pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- M. CANTENEUR Eric qui a donné pouvoir à M. GANACHAUD Thierry pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- M. SIRE François.
- Mme BORDET Stéphanie qui a donné pouvoir à Mme BARREAU Carine pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- Mme LANDAIS Virginie qui a donné pouvoir à Mme PENLOUP Nicole pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
- M. GARANDEAU Bernard qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Vanessa pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.

Secrétaire de séance : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, M. TESSIER Michel.

✍ ✍ ✍ ✍

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte rendu de la séance du 2 Février 2017.

✍ ✍ ✍ ✍

I – RAPPORT DES DELEGATIONS DU MAIRE

Mr le MAIRE détaille les décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance du conseil municipal, soit le **02.02.2017** :

Da te décision	N° Ordre	Nature et objet
Urbanisme		
22.02.2017	2017-012-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé sur la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois – 2, rue du Champ des Moulins , en agglomération. Déclaration déposée par Maître Willy DESBANCS, notaire, le 8 février 2017 pour un bien cadastré : section D, n° 2870, d'une superficie de 657 m2 et appartenant à M. Ludovic GUINET ET Madame Jennifer RABAUD. Décision du maire : la commune n'exercera pas son droit de préemption.
28.02.2017	2017-013-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé sur la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois – 57, rue Georges Clémenceau , en agglomération. Déclaration déposée par Maître Sylvie DUBOS - ROUSSEAU, notaire à St Michel en l'Herm, le 16 Février 2017, pour un bien cadastré : section D, n° 2938, d'une superficie de 1260 m2 et appartenant à M. Philippe BOCHE. Décision du maire : la commune n'exercera pas son droit de préemption.

28.02.2017	2017-014-DIA	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé sur la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois – 13, rue des Tamaris , en agglomération. Déclaration déposée par Maître Willy DESBANCS, notaire, le 28 février 2017 pour un bien cadastré : section D, n° 2404, 2438, 2524, 2525, 2526, d'une superficie de 4 407 m2 et appartenant à la SCI ARCHAMBAUD Décision du maire : la commune n'exercera pas son droit de préemption.
Commande publique		
10.02.2017	2017-04-MP	Signature du devis n° DV I I I 878 relatif à l'acquisition et à la pose d'enseignes sur l'espace Liberté, de l'entreprise Ateliers CHENU – La Roche-sur-Yon, pour un montant de 4 669.00 € HT, soit 5 602.80 € TTC.
Administration générale		
/	/	/

II – FINANCES – COMPTABILITE

Présentation et vote des subventions et prises en charge directes, domaines du scolaire et périscolaire - Année 2017 :

Subventions versées dans le cadre des contrats d'association et autres contrats passés avec les écoles privées de la commune Rives de l'Yon.

Présentation du dossier :

Mr le Maire précise que ce dossier est retiré de l'ordre du jour de la présente séance en raison de données nouvelles obtenues ce jour même de la Préfecture concernant les modalités de calcul du coût moyen d'un enfant scolarisé au sein des écoles publiques.

Ce dossier sera étudié par le Conseil municipal lors de la séance du 23 mars prochain.

DE2017-03-015

Les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé de la commune Rives de l'Yon : Délibération validant les autres subventions versées dans les domaines du scolaire et du périscolaire, hormis celles relatives aux contrats d'association – Année 2017.

Présentation du dossier :

Arrivée de M. Christophe HERMOUET à 19h30.

Mr le Maire précise :

La commission communale « Vie scolaire, périscolaire », réunie le 13 février 2017, a procédé à l'étude des demandes de subventions formulées dans les domaines scolaire et périscolaire, auprès de la commune RIVES DE L'YON, au titre de l'année 2017.

Il donne la parole à Mme Barreau Carine, Adjointe, en charge de cette commission afin qu'elle rende compte des travaux réalisés sur ce dossier.

Elle indique que la commission a arrêté les propositions de subventions, au titre de l'année 2017, telles que détaillées dans le tableau figurant ci-dessous.

Les subventions versées aux écoles dans les domaines du scolaire et du périscolaire, hormis celles relatives aux contrats d'association :

Récapitulation des subventions versées annuellement par la commune			
Propositions pour année 2017 - article 6574			
« Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »			
Nature des subventions	Vote Année 2016	<i>Réalisation</i> <i>Année 2016</i>	Proposition Année 2017

Les effectifs :			
St Florent : Ecole F. Dolto maternelle.	94		96
St Florent : Ecole F. Dolto primaire.	143		153
St Florent : Ecole Notre Dame	107		117
Chaillé : OGEC St Sauveur -	86		82
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	87		89
1– Subvention « Classes découverte » Pour enfants Rives de l'Yon, avec au minimum 1 nuitée.	(7€/E/J)		(7 €/E/J)
St Florent : Ecole F. Dolto (association classe nature)	657.00	657.00	770.00
St Florent : Ecole Notre Dame	147.00	147.00	1 120.00
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	990.00	990.00	(*)
Chaillé : RPI St Sauveur – St Méline	/	/	1 596.00
Sous-total (1)	1 794.00	1 794.00	3 486.00
2 – Subvention « Soutien aux activités culturelles »	(7€/E)		(7 €/E)
St Florent : Ecole F. Dolto, maternelle	1 300.00	1 300.00	497.00
St Florent : Ecole F. Dolto, primaire			847.00
St Florent : Ecole Notre Dame	800.00	800.00	819.00
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	/	/	595.00
Chaillé : Ecole St Sauveur	/	/	609.00
Sous-total (2)	2 100.00	2 100.00	3 367.00
3 – Subvention « Restauration scolaire »			
St Florent : Comité de gestion de la restauration scolaire	42 571.10 (1.30€/R /stagiaire : 2.20 €/R/E Rives de l'Yon)	42 571.10	43 000.00 (Provision Avec bases idem 2016)
Chaillé : RSI	18 174.06 (0.93 €/R/E Rives de l'Yon)	18 174.06	19 000.00 (Provision, avec bases idem 2016))
Sous-total (3)	60 745.16	60 745.16	62 000.00
4 – Subvention pour des élèves scolarisés dans des établissements du 2nd degré de la commune et hors commune	(35 €/E)		(35 €/E)
Maison familiale, Aforbat, Lycée Nature,....	(45 jeunes) 1 575.00	1 575.00	(49 jeunes) 1 715.00
Sous-total (4)	1 575.00	1 575.00	1 715.00
5 – Subvention « FOURNITURES SCOLAIRES »	Jusqu'en 2016, imputation = article 6558 (cf mail de la Trésorerie)	/	(31 €/E)
St Florent : Ecole Notre Dame	/	/	3 627.00 (117 x 31 €)
Chaillé : RPI St Sauveur – St Méline	/	/	2 542.00 (82 x 31 €)
Sou-total (5)	/	/	6 169.00
TOTAL GENERAL des subventions dans les domaines du scolaire, périscolaire - Article 6574	66 214.16	66 214.16	76 737.00

(*) –Mme VIVIEN, Directrice de l'école publique de la Vallée de l'Yon sollicite l'attribution d'une subvention pour classe découverte tous les 2 ans avec un montant, par enfant de 14 € (7 € x 2), en lieu et place de la pratique actuelle, soit une subvention annuelle, à hauteur de 7 €/E.

La commission a émis un avis défavorable à cette demande et soumet cette question à la délibération du conseil municipal.

Arrivée de M. Olivier BARBE à 19h45.

Arrivée de Mme Delphine NDIAYE à 19h50.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- VALIDE les subventions à verser dans les domaines du scolaire et du périscolaire, année 2017, telles que proposées ci-dessus.

Récapitulation des subventions versées annuellement par la commune Propositions pour année 2017 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »			
Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Vote Année 2017
Les effectifs :			
St Florent : Ecole F. Dolto maternelle.	94		96
St Florent : Ecole F. Dolto primaire.	143		153
St Florent : Ecole Notre Dame	107		117
Chaillé : OGEC St Sauveur -	86		82
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	87		89
1 – Subvention « Classes découverte » Pour enfants Rives de l'Yon, avec au minimum 1 nuitée.	(7€/E/J)		(7 €/E/J)
St Florent : Ecole F. Dolto (association classe nature)	657.00	657.00	770.00
St Florent : Ecole Notre Dame	147.00	147.00	1 120.00
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	990.00	990.00	(*)
Chaillé : RPI St Sauveur – St Méline	/	/	1 596.00
Sous-total (1)	1 794.00	1 794.00	3 486.00
2 – Subvention « Soutien aux activités culturelles »	(7€/E)		(7 €/E)
St Florent : Ecole F. Dolto, maternelle	1 300.00	1 300.00	497.00
St Florent : Ecole F. Dolto, primaire			847.00
St Florent : Ecole Notre Dame	800.00	800.00	819.00
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	/	/	595.00
Chaillé : Ecole St Sauveur	/	/	609.00
Sous-total (2)	2 100.00	2 100.00	3 367.00
4 – Subvention pour des élèves scolarisés dans des établissements du 2nd degré de la commune et hors commune	(35 €/E)		(35 €/E)
Maison familiale, Aforbat, Lycée Nature,....	(45 jeunes) 1 575.00	1 575.00	(49 jeunes) 1 715.00
Sous-total (4)	1 575.00	1 575.00	1 715.00
5 – Subvention « FOURNITURES SCOLAIRES »	Jusqu'en 2016, imputation = article 6558 (cf mail de la Trésorerie)	/	(31 €/E)
St Florent : Ecole Notre Dame	/	/	3 627.00 (117 x 31 €)
Chaillé : RPI St Sauveur – St Méline	/	/	2 542.00 (82 x 31 €)
Sou-total (5)	/	/	6 169.00
TOTAL GENERAL des subventions dans les domaines du scolaire, périscolaire - Article 6574	5 969.00	5 969.00	14 737.00

- VALIDE les conditions de provisionnement des subventions à verser dans les domaines du scolaire et du périscolaire, année 2017, telles que mentionnées ci-dessous.

Récapitulation des subventions versées annuellement par la commune Propositions pour année 2017 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »			
Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Provisions Année 2017
3 – Subvention « Restauration scolaire »			
St Florent : Comité de gestion de la restauration scolaire	42 571.10 (1.30€/R /stagiaire : 2.20 €/R/E Rives de l'Yon)	42 571.10	43 000.00 (1.30€/R /stagiaire : 2.20 €/R/E Rives de l'Yon) + Délibération spécifique
Chaillé : RSI	18 174.06 (0.93 €/R/E Rives de l'Yon)	18 174.06	19 000.00 (0.93 €/R/E Rives de l'Yon) + Délibération spécifique
	Total (3)	60 745.16	62 000.00

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
- CONFIRME en matière de subvention « Classe découverte » le principe de verser une subvention annuelle à hauteur de 7 € par enfant.
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2017-03-016

RESTAURATION SCOLAIRE :

Délibération détaillant le montant de la subvention et les modalités de son attribution au Comité de Gestion de la restauration scolaire de St Florent-des-Bois - Année 2017.

Présentation du dossier

Après avis de la commission « Vie scolaire et périscolaire », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention à verser au Comité de Gestion de la Restauration scolaire de St Florent pour l'année 2017, comme suit :

- 1.30 € par repas et par enfant habitant la commune Rives de l'Yon.
- 2.20 € par repas et par stagiaire.
- Modalités de versement de la subvention : Un acompte forfaitaire à verser mensuellement à hauteur de 2 500 €, avec une régularisation intervenant en fin d'année civile.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, après avoir procédé à un vote, le Conseil municipal,

- FIXE le montant de la subvention à verser au Comité de Gestion de la Restauration scolaire de St Florent-des-Bois pour l'année 2017, comme suit :
 - 1.30 € par repas et par enfant habitant la commune Rives de l'Yon.
 - 2.20 € par repas et par stagiaire.
 - Un acompte forfaitaire à verser mensuellement à hauteur de 2 500 €, avec une régularisation intervenant en fin d'année civile.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Votants = 37. Absentions = 2. Suffrages exprimés = 35. Pour approbation de cette délibération = 35.

DE2017-03-017

RESTAURATION SCOLAIRE :

Délibération détaillant le montant de la subvention et les modalités de son attribution au Restaurant Scolaire Intercommunal (RSI) - Chaillé/le Tablier - Année 2017 (Année scolaire 2016-2017).

Présentation du dossier

Après avis de la commission « Vie scolaire et périscolaire », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention à verser au Restauration scolaire Intercommunal (RSI) de Chaillé/Le Tablier pour l'année civile 2017, comme suit :

- **0.93 € par repas et par enfant.**
- **Modalités de versement de la subvention : Un acompte forfaitaire à verser mensuellement à hauteur de 1 600 €, avec une régularisation intervenant en fin d'année civile.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, après avoir procédé à un vote, le Conseil municipal,

- **FIXE** le montant de la subvention à verser au Restaurant Scolaire Intercommunal (RSI) - Chaillé/le Tablier, pour l'année 2017, année scolaire 2016-2017, comme suit :
 - **0.93 € par repas et par enfant.**
 - **Modalités de versement de la subvention : Un acompte forfaitaire à verser mensuellement à hauteur de 1 600 €, avec une régularisation intervenant en fin d'année civile.**
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au **Budget 2017, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».**
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

- Votants = 37. Abstentions = 8. Suffrages exprimés = 29. POUR approbation de cette délibération = 29.

Mme Vanessa LUCAS tient à préciser qu'elle s'abstient de voter considérant qu'il n'y a pas équité entre les 2 communes déléguées et qu'il n'y a pas eu, au préalable, étude de ce dossier par les élus.

DE2017-03-018

Délibération validant les prises en charge directes de dépenses de fonctionnement, bénéficiant aux écoles de la commune Rives de l'Yon – Année 2017.

Présentation du dossier

Mr le Maire précise : La commission communale « Vie scolaire, périscolaire », réunie le 13 février 2017, a procédé à l'étude des demandes de prises en charge directes formulées dans les domaines scolaire et périscolaire, auprès de la commune RIVES DE L'YON, au titre de l'année 2017.

Il donne la parole à Mme Barreau Carine, Adjointe, en charge de cette commission, afin qu'elle rende compte des travaux réalisés sur ce dossier. Celle-ci indique que la commission a arrêté les propositions de prises en charge directes de frais de fonctionnement, au titre de l'année 2017, telles que détaillées dans le tableau figurant ci-dessous.

Récapitulation des PRISES en CHARGE DIRECTES
Supportées par la commune et bénéficiant aux écoles de son territoire
Propositions pour année 2017
- article 60632 « Fournitures petit équipement »
- article 6067 « Fournitures scolaires »
et autres articles éventuels du chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Nature des prises en charge directes	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Proposition Année 2017
Les effectifs :			
<i>St Florent : Ecole F. Dolto maternelle.</i>	94		96
<i>St Florent : Ecole F. Dolto primaire.</i>	143		153
<i>St Florent : Ecole Notre Dame</i>	107		117
<i>Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon</i>	87		89

1 – Prise en charge directe « FOURNITURES SCOLAIRES » (art. 6067)	(31 €/E)		(31€/E)
St Florent : Ecole F. Dolto maternelle.	2 914.00	2 344.63	2 976.00
St Florent : Ecole F. Dolto primaire	4 433.00	5 246.17	4 743.00
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	2 697.00	3 043.43	2 759.00
Sous-total (1)	10 044.00	10 624.23	10 478.00
2 – Prise en charge directe «Transport et petit matériel » (articles 60632, 6248)	(30€/E)		(30 €/E)
St Florent : Ecole F. Dolto, maternelle	2 820.00	Non calculé	2 670.00
St Florent : Ecole F. Dolto, primaire	4 290.00	“	4 590.00
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	2 610.00	«	2 880.00
Sous-total (2)	9 720.00	«	10 140.00
TOTAL GENERAL des PRISES EN CHARGE DIRECTES	19 764.00	«	20 618.00

Les membres de la commission souhaitent que soit apportée la précision suivante auprès des bénéficiaires des prises en charge directes :

- Il ne peut y avoir de compensation entre les 2 enveloppes prévues, d'une part pour des dépenses relevant des « Fournitures scolaires » et d'autre part pour celles relevant de « Transport et petit matériel ».

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- VALIDE les prises en charge directes de frais de fonctionnement, bénéficiant aux écoles de la commune Rives de l'Yon, année 2017, telles que mentionnées sur le tableau ci-dessous :

Récapitulation des PRISES en CHARGE DIRECTES
Supportées par la commune et bénéficiant aux écoles de son territoire
Propositions pour année 2017
- article 60632 « Fournitures petit équipement »
- article 6067 « Fournitures scolaires »
et autres articles éventuels du chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Nature des prises en charge directes	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Vote Année 2017
Les effectifs :			
St Florent : Ecole F. Dolto maternelle.	94		96
St Florent : Ecole F. Dolto primaire.	143		153
St Florent : Ecole Notre Dame	107		117
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	87		89
1 – Prise en charge directe « FOURNITURES SCOLAIRES » (art. 6067)	(31 €/E)		(31€/E)
St Florent : Ecole F. Dolto maternelle.	2 914.00	2 344.63	2 976.00
St Florent : Ecole F. Dolto primaire	4 433.00	5 246.17	4 743.00
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	2 697.00	3 043.43	2 759.00
Sous-total (1)	10 044.00	10 624.23	10 478.00
2 – Prise en charge directe «Transport et petit matériel » (articles 60632, 6248)	(30€/E)		(30 €/E)
St Florent : Ecole F. Dolto, maternelle	2 820.00	Non calculé	2 670.00
St Florent : Ecole F. Dolto, primaire	4 290.00	“	4 590.00
Chaillé : Ecole de la Vallée de l'Yon	2 610.00	«	2 880.00
Sous-total (2)	9 720.00	«	10 140.00
TOTAL GENERAL des PRISES EN CHARGE DIRECTES	19 764.00	«	20 618.00

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017, article 60632 « Fournitures de petit équipement », article 6067 « Fournitures scolaires », et autres articles éventuels du chapitre 011 « Charges à caractère général ».
- PRECISE qu'il ne peut y avoir de compensation entre les 2 enveloppes prévues, d'une part pour des dépenses relevant des « Fournitures scolaires » et d'autre part pour celles relevant de « Transport et petit matériel ».
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2017-03-019

Les interventions « Musique et danse en milieu scolaire » : Délibération décidant de relancer ce dispositif, à compter de l'année scolaire 2017/2018, fixant les conditions de prise en charge de ces frais par la commune Rives de l'Yon et de partenariat avec le Conseil départemental.

Présentation du dossier :

Mr le Maire précise :

La commission communale « Vie scolaire, périscolaire », réunie le 13 février 2017, a procédé à l'étude du dossier relatif aux interventions « Musique et danse en milieu scolaire », au titre de l'année 2017.

Il donne la parole à Mme Barreau Carine, Adjointe, ainsi qu'à Mme HUYGHE Claude, Conseillère municipale, en charge de cette commission afin qu'elles rendent compte des travaux réalisés sur ce dossier.

Elles communiquent :

Par courrier daté du 4 juillet 2016, le Conseil départemental de la Vendée a communiqué un certain nombre de précisions sur les conditions possibles de partenariat entre les communes et le département dans le cadre du dispositif « interventions musique et danse en milieu scolaire ».

Ainsi, il est rappelé :

- L'arrêt de l'aide financière du Département au programme « Interventions Musique et danse en milieu scolaire ».
- Aide possible pour la mise en œuvre de ce dispositif, avec la poursuite de l'accompagnement organisationnel réalisé par les services départementaux (*recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique*).

Il est également précisé qu'avec le nouveau dispositif, les communes peuvent limiter librement le nombre de classes bénéficiaires de ces interventions. Cette possibilité permet de maîtriser le volume budgétaire consacré à cette action et concentrer celle-ci sur les classes qui manifestent le plus de motivation pour inclure ces interventions dans leur projet pédagogique de l'année.

Au vu de cet exposé,

Après concertation avec les directeurs d'établissements scolaires de la commune,

Après avis des membres de la commission communale « Vie scolaire, périscolaire »,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres,

- De relancer, sur la commune Rives de l'Yon, l'action « Interventions Musique et Danse en milieu scolaire », à compter de l'année scolaire 2017/2018.
- De solliciter l'aide du Département pour la mise en œuvre de ce dispositif, avec la poursuite de l'accompagnement organisationnel (*recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique*).
- De recruter, sous forme de vacations, les intervenants et de les rémunérer.
- Que, dans le cadre d'une telle action, chaque école maternelle ou primaire, privée ou publique, bénéficie d'un contingent de 8 heures par année scolaire, avec un coût maximum horaire, sans les charges, de 30 €.
- D'inscrire au budget 2017, les crédits nécessaires pour couvrir une telle dépense, soit un montant estimé à environ 2 800 € (*charges patronales comprises*).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte lié à la mise en place de ce dispositif.

DE2017-03-020

Délibération validant les subventions de fonctionnement versées à diverses associations – Année 2017.

Présentation du dossier

Mr le Maire précise :

La commission communale « Vie associative, enfance, jeunesse », réunie le 15 février 2017, a procédé à l'étude des demandes de subventions et de prises en charge directes bénéficiant à diverses associations, année 2017.

Il donne la parole à Mme BEAUPEU Laurence, Adjointe en charge de cette commission, afin qu'elle rende compte des travaux réalisés sur ce dossier.

Elle indique que la commission a arrêté les propositions de « Subventions de fonctionnement versées à diverses associations », au titre de l'année 2017, telles que détaillées dans le tableau figurant ci-dessous.

Les subventions de fonctionnement versées à diverses associations.

Récapitulatif des subventions versées annuellement par la commune Propositions pour année 2017 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » -				
Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Propositions 2017 Soumises à la commission	Propositions 2017 de la commission
1 – Subventions versées à diverses associations				
Amicale des chasseurs – St Florent-des-Bois (1)	200.00	200.00	250.00	250.00
Sté de chasse - Chaillé	80.00	80.00	80.00	80.00
Association des agriculteurs	150.00	150.00	150.00	150.00
Amicale des écoles publiques – ST Florent-des-Bois	500.00	500.00	500.00	500.00
Amicale laïque (avec section théâtre) – Chaillé	250.00	250.00	250.00	250.00
Amicale laïque – Ecole de musique – Chaillé/ Administration Générale	350.00	350.00	350.00	350.00
SATAF (Théâtre) – St Florent Administration Générale	100.00	100.00	100.00	100.00
APEL NOTRE DAME – St Florent	350.00	350.00	350.00	350.00
ACLE Foyer de jeunes – St Florent Administration Générale	100.00	100.00	Pas de demande	/
Music Ad lib' – St Florent Administration Générale	400.00	400.00	400.00	400.00
Cré' Attitudes – St Florent	120.00	120.00	120.00	120.00
SASF (Sport Athlétique St Florentais)	770.00	770.00	800.00	800.00
Amicale des retraités – St Florent	150.00	150.00	150.00	150.00
Comité des Fêtes - Chaillé	380.00	380.00	380.00	380.00
Comité de gestion du matériel associatif – St Florent	325.00	325.00	325.00	325.00
Fol'Avaine – St Florent Administration Générale	250.00	250.00	250.00	250.00
CATM (Anciens Combattants) - Chaillé	180.00	180.00	200.00	200.00
UNC (Anciens Combattants) – St Florent	/	/	90.00	90.00
Comité d'échanges avec pays étrangers	250.00	250.00	250.00	250.00
Saint Florent de France	400.00	/	/	/
TOTAL	5 305.00	4 905.00	4 995.00	4 995.00

(1) – Augmentation en raison d'un déficit dû à des battues organisées pour limiter les populations de sangliers ou chevreuils notamment.

Nota : le Club des retraités de Chaillé « Le Renouveau des Ormeaux » a notifié qu'il ne souhaitait pas demander de subvention en 2017.

Les conseillers municipaux, ayant un lien, quel qu'il soit, avec l'une des associations sus visées, ne participent pas au vote relatif à cette délibération. Il s'agit de :

M. Jacques POIRAUD,
Mme Nicole PENLOUP,
Mme Laurence BEAUPEU,
M. Jean-Pierre IMBERT,

Mme Mariel TROQUIER,
M. Nicolas BROCHARD.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, à l'unanimité de ses membres, hormis les élus précités ayant un lien avec l'une ou l'autre de ces associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- VALIDE les « subventions à verser à diverses associations », année 2017, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Récapitulation des subventions versées annuellement par la commune Propositions pour année 2017 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » -				
Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Propositions de la commission Année 2017	Vote Année 2017
1 – Subventions versées à diverses associations				
Amicale des chasseurs – St Florent-des-Bois (1)	200.00	200.00	250.00	250.00
Sté de chasse - Chaillé	80.00	80.00	80.00	80.00
Association des agriculteurs	150.00	150.00	150.00	150.00
Amicale des écoles publiques – ST Florent-des-Bois	500.00	500.00	500.00	500.00
Amicale laïque (avec section théâtre) – Chaillé	250.00	250.00	250.00	250.00
Amicale laïque – Ecole de musique – Chaillé/ Administration Générale	350.00	350.00	350.00	350.00
SATAF (Théâtre) – St Florent Administration Générale	100.00	100.00	100.00	100.00
APEL NOTRE DAME – St Florent	350.00	350.00	350.00	350.00
ACLE Foyer de jeunes – St Florent Administration Générale	100.00	100.00	Pas de demande	/
Music Ad lib' – St Florent Administration Générale	400.00	400.00	400.00	400.00
Cré' Attitudes – St Florent	120.00	120.00	120.00	120.00
SASF (Sport Athlétique St Florentais)	770.00	770.00	800.00	800.00
Amicale des retraités – St Florent	150.00	150.00	150.00	150.00
Comité des Fêtes - Chaillé	380.00	380.00	380.00	380.00
Comité de gestion du matériel associatif – St Florent	325.00	325.00	325.00	325.00
Fol'Avaine – St Florent Administration Générale	250.00	250.00	250.00	250.00
CATM (Anciens Combattants) - Chaillé	180.00	180.00	200.00	200.00
UNC (Anciens Combattants) – St Florent	/	/	90.00	90.00
Comité d'échanges avec pays étrangers	250.00	250.00	250.00	250.00
Saint Florent de France	400.00	/	/	/
TOTAL	5 305.00	4 905.00	4 995.00	4 995.00

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2017-03-021

Présentation et vote des subventions et prises en charge directes, bénéficiant à diverses associations - Année 2017 :

Délibération validant les subventions « Enfance, jeunesse et loisirs ».

Présentation du dossier

Mr le Maire précise :

La commission communale « **Vie associative, enfance, jeunesse** », réunie le 15 février 2017, a procédé à l'étude des demandes de subventions et de prises en charge directes bénéficiant à diverses associations, année 2017.

Il donne la parole à Mme BEAUPEU Laurence, Adjointe en charge de cette commission, afin qu'elle rende compte des travaux réalisés sur ce dossier.

Elle indique que la commission a arrêté les propositions de « **Subventions Enfance, jeunesse et loisirs** », au titre de l'année 2017, telles que détaillées dans le tableau figurant ci-dessous.

Les subventions « Enfance, jeunesse et loisirs ».

Récapitulation des subventions versées annuellement par la commune Propositions pour année 2017 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » -				
Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Propositions 2017 soumises à la commission	Propositions 2017 de la commission
2 – Subventions « Enfance jeunesse et loisirs »				
Foyer de jeunes (ACLE) : subventions pour activités et séjours/Enfants Rives de l'Yon : a) Sans hébergement	Provision = 900.00 (base = 1.50 €/J/E)	489.00 (2015 : 1.5 € x 326) 402.00 (2016 : 1.5 € x 268))	Provision = 1000.00 (base = 1.50 €/J/E)	Provision = 1000.00 (base = 1.50 €/J/E)
Foyer de jeunes (ACLE) : subventions pour activités et séjours/Enfants Rives de l'Yon : b) avec hébergement , pdt vacances scolaires	Provision = 200.00 (base = 7.00€/J/E)	42.00 (2015 : 7 € x 6) 189.00 (2016 : 1.5 € x 7)	Provision = 1700.00 (base = 7.00€/J/E (3))	Provision = 1700.00 (base = 7.00€/J/E (3))
Centre de loisirs (Récré aux bois) : subventions pour activités et séjours/Enfants Rives de l'Yon : c) Sans hébergement	Provision = 5 100.00 (base = 1.50 €/J/E)	5 094.75 (2015/2016 : 1.5 € x 3396.5)	Provision = 5 500.00 (base = 1.50 €/J/E)	Provision = 5 500.00 (base = 1.50 €/J/E)
Centre de loisirs (Récré aux bois) : subventions pour activités et séjours/Enfants Rives de l'Yon : d) avec hébergement , pdt vacances scolaires	Provision = 700.00 (base = 7.00€/J/E)	658.00 (2015/2016 : 7 € x 94)	Provision = 750.00 (base = 7.00€/J/E)	Provision = 750.00 (base = 7.00€/J/E)
ACLE : Subvention encadrement (Florian, Vanessa)	20 396.00	20 396.00	25 262.00	25 262.00
Récré aux bois (Accueil de loisirs) : Subvent° Encadrement (Bénédicte)	15 939.84	11 006.00 (partie année)	/	/
Récré aux bois (Accueil de loisirs) : Subvent° Accompagnement	13 500.00	13 500.00	/	/
Récré aux bois (Accueil de loisirs) : Subvent° pour aider au financement du poste de direction (Cf dél. 2016-12-131 du 14.12.2016)	/	/	20 000.00 (provision)	20 000.00 (provision)
Récré aux bois (Accueil de loisirs) : Subvent° = Participation annuelle de la CAF du CEI (dél 2016-12-131)	/	/	15 000.00 (provision)	15 000.00 (provision)
Music Ad'Lib (Ecole de musique) – St Florent	Provision = 395.00 (base = 31 €/E)	248.00 (31 € x 8)	279.00 (9 élèves x 31 €)	279.00 (9 élèves x 31 €)

Amicale laïque/Ecole musique – Chaillé	Provision = 500.00 (base = 31 €/E)	434.00 (31 € x 14)	558.00 (18 élèves x 31 €)	558.00 (18 élèves x 31 €)
TOTAL	57 630.84	52 458.75	70 049.00	70 049.00

Nota : Propositions faites = MAINTIEN, en 2017, des tarifs de base 2016 pour chacune de ces subventions.

(3) – Majoration subvention tenant compte du voyage en 2017 au Québec.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- VALIDE les subventions « Enfance, jeunesse et loisirs », année 2017, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Récapitulation des subventions versées annuellement par la commune

Propositions pour année 2017

- article 6574

« Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » -

Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Propositions 2017 de la commission	Vote Année 2017
2 – Subventions « Enfance jeunesse et loisirs »				
ACLE – Secteur Jeunes : Subvention <u>encadrement</u> (Florian, Vanessa)	20 396.00	20 396.00	25 262.00	25 262.00
Récré aux bois (Accueil de loisirs) : Subvent° <u>Encadrement (Bénédicte)</u>	15 939.84	11 006.00 (partie année)	/	/
Récré aux bois (Accueil de loisirs) : Subvent° <u>Accompagnement</u>	13 500.00	13 500.00	/	/
Music Ad'Lib (Ecole de musique) – St Florent	395.00 (base = 31 €/E)	248.00 (31 € x 8)	279.00 (9 élèves x 31 €)	279.00 (9 élèves x 31 €)
Amicale laïque/Ecole musique – Chaillé	500.00 (base = 31 €/E)	434.00 (31 € x 14)	558.00 (18 élèves x 31 €)	558.00 (18 élèves x 31 €)
TOTAL	50 730.84	45 584.00	26 099.00	26 099.00

- VALIDE les conditions de provisionnement pour subventions « Enfance, jeunesse et loisirs », année 2017, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Propositions 2017 de la commission	Provisions Année 2017
2 – Subventions « Enfance jeunesse et loisirs »				
Foyer de jeunes (ACLE – Secteur Jeunes) : subventions pour activités et séjours/Enfants Rives de l'Yon : a) Sans hébergement	Provision = 900.00 (base = 1.50 €/J/E)	489.00 (2015 : (1.5 € x 326) 402.00 (2016 : (1.5 € x 268))	Provision = 1000.00 (base = 1.50 €/J/E)	Provision = 1000.00 (base = 1.50 €/J/E)
Foyer de jeunes (ACLE – Secteur Jeunes) : subventions pour activités et séjours/Enfants Rives de l'Yon : b) avec hébergement , pdt vacances scolaires	Provision = 200.00 (base = 7.00€/J/E)	42.00 (2015 : 7 € x 6) 189.00 (2016 : 1.5 € x 7)	Provision = 1700.00 (base = 7.00€/J/E) (3)	Provision = 1700.00 (base = 7.00€/J/E) (3)

Centre de loisirs (Récré aux bois) : subventions pour activités et séjours/Enfants Rives de l'Yon : c) Sans hébergement	Provision = 5 100.00 (base = 1.50 €/J/E)	5 094.75 (2015/2016 : (1.5 € x 3396.5)	Provision = 5 500.00 (base = 1.50 €/J/E)	Provision = 5 500.00 (base = 1.50 €/J/E)
Centre de loisirs (Récré aux bois) : subventions pour activités et séjours/Enfants Rives de l'Yon : d) avec hébergement , pdt vacances scolaires	Provision = 700.00 (base = 7.00€/J/E)	658.00 (2015/2016 : 7 € x 94)	Provision = 750.00 (base = 7.00€/J/E)	Provision = 750.00 (base = 7.00€/J/E)
Accueil de loisirs (Récré aux Bois) : Subvent° pour aider au financement du poste de direction (Cf dél. 2016-12-131 du 14.12.2016)	/	/	Provision = 20 000.00)	Provision = 20 000.00
Accueil de loisirs (Récré aux Bois) : Subvent° = Participation annuelle de la CAF du CEJ (cf dél. 2016-12-131 du 14.12.2016)	/	/	Provision = 15 000.00	Provision = 15 000.00
TOTAL	6 900.00	6 874.75	43 950.00	43 950.00

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2017-03-022

Délibération validant les « subventions ponctuelles en lien avec des animations ou autres » - Année 2017.

Mr le Maire précise :

La commission communale « Vie associative, enfance, jeunesse », réunie le 15 février 2017, a procédé à l'étude des demandes de subventions et de prises en charge directes bénéficiant à diverses associations, année 2017.

Il indique qu'il convient de retirer de cette présentation la demande de subvention formulée par l'AREAMS, demande qui nécessite une étude complémentaire et qui sera donc validée ultérieurement par le conseil municipal.

Mr le Maire donne la parole à Mme BEAUPEU Laurence, Adjointe en charge de cette commission, afin qu'elle rende compte des travaux réalisés sur ce dossier.

Elle indique que la commission a arrêté les propositions de « subventions ponctuelles en lien avec des animations ou autres », au titre de l'année 2017, telles que détaillées dans le tableau figurant ci-dessous.

Les subventions ponctuelles en lien avec des animations ou autres.

Propositions pour année 2017 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » -				
Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Propositions 2017 Soumises à la commission	Propositions 2017 de la commission
3 – Subventions ponctuelles en lien avec des animations ou autres... (avec versement de la subvention après réalisation effective de l'action				

<i>subventionnée)</i>				
MFR - St Florent-des-Bois Subvention exceptionnelle pour « Animation marché de Noël 2015 -Elèves BTS	200.00	200.00	/	/
SATAF (Théâtre) – Fol'Avaine Subvention soutien aux activités culturelles : organisation D'un spectacle gratuit pour les enfants	150.00	150.00	150.00	150.00
Récré aux Bois Subvention soutien aux activités culturelles : organisation AM Jeux.	200.00	200.00	200.00	200.00
Festi'Jeunes - Enfance Jeunesse Aubigny Les Clouzeaux Animation festi'jeunes sur le territoire Roche Agglo.	300.00	278.73	400.00 <i>(provision)</i>	400.00 <i>(provision)</i>
ACLE – Secteur Jeunes (Foyer des Jeunes) Subvention pour acquisition de petit matériel	/	/	1 000.00	1 000.00
ACLE – Québec Subvention forfaitaire pour séjour au Québec	/	/	300.00	300.00
ACSTT (Association Chaillezaise Sport Tout Terrain) Subvention exceptionnelle pour travaux de mise en conformité d'une clôture pour accueil public	/	/	500.00 <i>(provision)</i>	500.00 <i>(provision)</i>
TOTAL	850.00	828.73	2 550.00	2 550.00

M. Fredy ROCHEREAU, ayant un lien avec l'une des associations sus visées, ne participe pas au vote de cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, hormis M. Fredy ROCHEREAU,

- **VALIDE** les subventions ponctuelles en lien avec des animations ou autres, année 2017, telles que proposées dans le tableau ci-dessous.

Propositions pour année 2017 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » -				
Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Propositions 2017 De la commission	Vote Année 2017
3 – Subventions ponctuelles en lien avec des animations ou autres... (avec versement de la subvention après réalisation effective de l'action subventionnée)				
MFR - St Florent-des-Bois Subvention exceptionnelle pour « Animation marché de Noël 2015 -Elèves BTS	200.00	200.00	/	/
SATAF (Théâtre) – Fol'Avaine Subvention soutien aux activités culturelles : organisation D'un spectacle gratuit pour les enfants	150.00	150.00	150.00	150.00
Récré aux Bois Subvention soutien aux activités culturelles : organisation après-midi Jeux.	200.00	200.00	200.00	200.00

ACLE – Secteur Jeunes (Foyer des Jeunes) Subvention pour acquisition de petit matériel	/	/	1 000.00	1 000.00
ACLE - Québec Subvention forfaitaire pour séjour au Québec	/	/	300.00	300.00
TOTAL	550.00	550.00	1 650.00	1 650.00

- VALIDE les provisions pour subventions ponctuelles en lien avec des animations ou autres, année 2017, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Propositions pour année 2017 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » -				
Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Propositions 2017 De la commission	Provisions Année 2017
3 – Subventions <u>ponctuelles</u> en lien avec des animations ou autres... (avec versement de la subvention <u>après réalisation effective de l'action subventionnée</u>)				
Festi'Jeunes 2016 - Enfance Jeunesse Aubigny Les Clouzeaux Animation festi'jeunes sur le territoire Roche Agglo.	300.00	278.73	400.00 <i>(provision)</i>	400.00 <i>(provision)</i>
ACSTT (Association Chaillezaise Sport Tout Terrain) Subvention exceptionnelle pour travaux de mise en conformité d'une clôture pour accueil public	/	/	500.00 <i>(provision)</i>	500.00 <i>(provision)</i>
TOTAL	300.00	278.73	900.00	900.00

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2017-03-023

Délibération validant les prises en charge directes de dépenses de fonctionnement bénéficiant à diverses associations – Année 2017.

Présentation du dossier

Mr le Maire précise :

La commission communale « Vie associative, enfance, jeunesse », réunie le 15 février 2017, a procédé à l'étude des demandes de subventions et de prises en charge directes bénéficiant à diverses associations, année 2017.

Il donne la parole à Mme BEAUPEU Laurence, Adjointe en charge de cette commission, afin qu'elle rende compte des travaux réalisés sur ce dossier.

Elle indique que la commission a arrêté les propositions de « prises en charge directes de dépenses de fonctionnement », au titre de l'année 2017, telles que détaillées dans le tableau figurant ci-dessous.

Les prises en charge directes de dépenses de fonctionnement bénéficiant à diverses associations.

Récapitulation des **PRISES en CHARGE DIRECTES**
De dépenses de fonctionnement
Supportées par la commune et bénéficiant aux ASSOCIATIONS :
Propositions pour année 2017

Nature des prises en charge directes De dépenses de fonctionnement	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Proposition 2017 A soumettre A la commission	Proposition 2017 De la commission
1 – Prises en charge directes « Fourniture du feu d'artifice du 14 Juillet »				
Feu d'artifice du 14 Juillet organisé par le Comité des Fêtes, sur Chaillé : Forfait à hauteur de.....	1 600.00	1 600.00	1 600.00	1 600.00
Sous-total (1)	1 600.00	1 600.00	1 600.00	1 600.00
2 – Prises en charge directes « Achat de livres pour le compte de la Bibliothèque »				
Pour le compte de la bibliothèque de Chaillé, gérée par l'association « Lire sous les Ormeaux » : Forfait à hauteur de 1€50 par habitant (base : 1 300 habitants ou à terme = 31.70 % de la population de Rives de l'Yon) (6)	1 950.00	1 950.00	1 950.00	1 950.00
Sous-total (2)	1 950.00	1 950.00	1 950.00	1 950.00
TOTAL GENERAL des PRISES EN CHARGE DIRECTES/Associations	3 550.00	3 550.00	3 550.00	3 550.00

(6) – Sur la commune déléguée de St Florent-des-Bois, la bibliothèque est communale, les dépenses sont donc assumées directement par la commune. Un budget à hauteur de 1 €50 est attribué selon les mêmes références que celles définies pour l'association « Lire sous les Ormeaux » mais il ne s'agit pas là d'une dépense à intégrer dans la dénomination « Prise en charge directe ».

Montant à prévoir au budget 2017 pour les dépenses « Achat de livres » pour le compte de la bibliothèque communale de St Florent-des-Bois = 1.50 € x 2 800 habitants = 4 200.00 €.

M. Bruno DREILLARD, considérant qu'il est concerné par cette délibération, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, hormis M. DREILLARD.

- VALIDE les prises en charge directes de dépenses de fonctionnement, année 2017, telles que proposées ci-dessous.

**Récapitulation des PRISES en CHARGE DIRECTES
De dépenses de fonctionnement
Supportées par la commune et bénéficiant aux ASSOCIATIONS :
Propositions pour année 2017**

Nature des prises en charge directes De dépenses de fonctionnement	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Proposition 2017 De la commission	Vote Année 2017
1 – Prises en charge directes « Fourniture du feu d'artifice du 14 Juillet »				
Feu d'artifice du 14 Juillet organisé par le Comité des Fêtes, sur Chaillé : Forfait à hauteur de.....	1 600.00	1 600.00	1 600.00	1 600.00
Sous-total (1)	1 600.00	1 600.00	1 600.00	1 600.00

2 – Prises en charge directes « Achat de livres pour le compte de la Bibliothèque »				
Pour le compte de la bibliothèque de Chaillé, gérée par l'association « Lire sous les Ormeaux » : Forfait à hauteur de 1€50 par habitant (base : 1 300 habitants ou à terme = 31.70 % de la population de Rives de l'Yon) (6)	1 950.00	1 950.00	1 950.00	1 950.00
<i>Sous-total (2)</i>	1 950.00	1 950.00	1 950.00	1 950.00
TOTAL GENERAL des PRISES EN CHARGE DIRECTES/Associations	3 550.00	3 550.00	3 550.00	3 550.00

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2017-03-024

Subvention annuelle de fonctionnement versée par la commune au CCAS :

Délibération fixant le montant à attribuer pour l'année 2017.

Présentation du dossier

Mr le Maire donne la parole à Mme Véronique DENOUE, adjointe en charge du CCAS, afin qu'elle présente ce dossier. Elle précise que la commune verse, à partir de son budget principal, une subvention annuelle de fonctionnement au Centre Communal d'Actions Sociales.

Elle rappelle que le montant a été fixé à 2 000 € en 2016.

Mr le Maire propose qu'il soit porté à 3 000 € en 2017 en raison de la perception, en 2016, d'une recette exceptionnelle d'environ 1 000 €. Ce versement exceptionnel est intervenu dans le cadre d'une procédure contentieuse avec un habitant de la commune.

Ainsi la proposition de subvention communale à verser en 2017 au CCAS se détaille comme suit :

Propositions pour année 2017 - article 657362 « Subventions de fonctionnement versée au CCAS »			
Nature des subventions	Vote Année 2016	Réalisation Année 2016	Propositions 2017
Subvention communale à verser au CCAS	2 000.00	2 000.00	3 000.00

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- DECIDE de fixer la subvention communale à verser au CCAS, pour l'année 2017, à 3 000 €.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017, article 657362 « Subventions aux organismes publics/CCAS ».
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DE2017-03-025

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) – Année 2017 :

Présentation et délibération actant cette présentation.

Présentation du dossier

Concernant le rapport relatif au « Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) » - Année 2017 : les élus se reportent au document annexé à la note de synthèse.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement.
- D'offrir la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.
- D'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre du DOB 2017, il est proposé de prendre en compte :

- La situation financière de la collectivité.
- Les éléments de cadrage pour le budget 2017.

Le DOB porte sur le budget principal, et les budgets annexes suivants.

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017.

DE2017-03-026

Organisation de marchés sur la commune Rives de l'Yon :

Délibération validant un nouveau type de marché et validant les droits de place à appliquer.

Présentation du dossier

Monsieur le Maire charge M. LAURENCEAU Gérard, Adjoint en charge de la commission communale « Vie économique, Emploi, Commerce, Artisanat, Marché, Agriculture » de présenter ce dossier.

Ce dernier précise :

En matière de droits de place, le Conseil municipal de la commune Rives de l'Yon, a statué lors de sa séance du 27 janvier 2016 en décidant de conserver les tarifs tels qu'ils étaient appliqués dans les communes historiques, soit en l'occurrence, application de la délibération n° 2014-095 du 16 octobre 2014, prise par la commune de St Florent-des-Bois.

Jusqu'en 2016, des marchés ont été organisés uniquement sur le territoire de la commune déléguée de St Florent-des-Bois.

A compter de l'année 2017, la commission communale « Vie économique, Emploi, Commerce, Artisanat, Marché, Agriculture » propose d'organiser ce type d'animations, également sur le territoire de la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

Ainsi sont envisagés :

- **Marché mensuel**, le 3^{ème} dimanche de chaque mois, de février à décembre.
- **Marché « producteur »**

Les tarifs actuellement en vigueur sont rappelés, tarifs validés par la délibération n° DE2016-01-002 du 27.01.2016, validant les tarifs fixés par la délibération prise par la commune de St Florent-des-Bois (n° 2014-095 du 16 octobre 2014) :

- **Marché nocturne** : 2€ le ml
- **Marché nature** :
 - 6 fois et plus : 1€ Le ml
 - moins de 6 fois : 2€ le ml
 - gratuit pour les commerçants de Rives de l'Yon.
- **Marché hebdomadaire** : * **commerçants habituels** : 50€ l'année,
* **commerçants occasionnels** : 5 € le marché.

Pour un même type de marchés, les membres de la commission proposent une tarification identique sur la commune Rives de l'Yon.

Il est proposé de revisiter et compléter la grille de tarifs telle que présentée ci-dessus, comme suit :

- **Mentionner à la place de « Marché nature » : « Marché nature ou marché mensuel ».**
- **Ajouter une nouvelle catégorie : Marché producteur avec une tarification comme suit :**
 - **Marché producteur** :
 - 10 € les 3 ml.
 - Au-delà de 3ml : 3 € par ml supplémentaire.

Ce marché producteur aurait lieu 2 fois par an, sur la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, comme suit :

- Le 3^{ème} dimanche du mois de mai et le 3^{ème} dimanche du mois d'octobre.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DECIDE de fixer les droits de place pour les marchés comme suit :**
 - **Marché nocturne :** 2€ le ml
 - **Marché nature :**
 - ❖ 6 fois et plus : 1€ Le ml
 - ❖ moins de 6 fois : 2€ le ml
 - ❖ gratuit pour les commerçants de Rives de l'Yon.
 - **Marché hebdomadaire :** * **commerçants habituels :** 50€ l'année,
* **commerçants occasionnels :** 5 € le marché.
 - **Marché producteur :**
 - ❖ 10 € les 3 ml.
 - ❖ Au-delà de 3ml : 3 € par ml supplémentaire.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

III – ADMINISTRATION GENERALE

DE2017-03-027

Suite à la démission d'une conseillère municipale (*Mme LEFRANC Laetitia*) et l'installation du nouveau conseiller municipal (*M. DUBOIS Jacques*) la remplaçant :

Délibération actant les conséquences de ce changement dans la composition de diverses commissions communales ou groupes de travail.

Présentation du dossier

M. le Maire communique aux membres du Conseil municipal :

- Par courrier reçu en mairie le 2 Février 2017, adressé en recommandé avec accusé de réception, Mme Laetitia LEFRANC, conseillère municipale a indiqué : « *Je vous informe par la présente de ma démission de mon poste de conseillère municipale. Ma démission est motivée par les raisons suivantes : problèmes de santé ainsi qu'à mon déménagement* ».

M. le Maire indique que, dès réception de cette notification, il a :

- porté à la connaissance de M. le Préfet cette démission,

- notifié à M. Jacques DUBOIS qu'il devenait immédiatement conseiller municipal de la commune Rives de l'Yon du fait de cette démission, étant le suivant sur la liste « *Une équipe passionnée, un élan pour Chaillé* ».

Au regard de cette démission et de l'installation de M. Jacques DUBOIS comme nouveau conseiller municipal, M. le Maire précise qu'il convient, par voie de conséquence, de réajuster la composition de certaines commissions communales ou groupes de travail.

M. le Maire précise que Mme Laetitia LEFRANC était membre d'aucun groupe de travail ou commission communale.

Au vu de la démission de Mme Laetitia LEFRANC en tant que conseillère municipale et par voie de conséquence de l'installation de M. Jacques DUBOIS comme conseiller municipal,

Au vu des souhaits exprimés par M. Jacques DUBOIS,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **prend acte de la présence de M. Jacques DUBOIS, nouveau conseiller municipal en remplacement de Mme Laetitia LEFRANC, au sein des groupes de travail ou des commissions communales comme suit :**
 - **Commission communale « Bâtiments communaux ».**
 - **Commission communale « Développement Durable ».**

IV – DIVERS

➤ **Diverses communications faites par M. le Maire et autres élus :**

- Mme Vanessa LUCAS interroge sur la suite donnée au problème soulevé lors de la précédente séance du Conseil municipal, problème relatif à la divagation d'un chien dans le bourg de Chaillé-sous-les-Ormeaux et susceptible d'être dangereux. A-t-on trouvé le propriétaire ? M. Bruno DREILLARD répond : il n'y a pas eu, à ce jour, véritablement de recherche du propriétaire. Cependant nous devons, il est vrai, nous en inquiéter d'autant que l'incident a été relevé à proximité des écoles de Chaillé-sous-les-Ormeaux. M. Jean-Louis BATIOU indique qu'il serait favorable pour faire payer les propriétaires de chiens pour les incidents qu'ils provoquent.

- Mme Carine BARREAU intervient sur le recyclage du papier dans les écoles : une proposition a été faite par la Société Véolia intégrant la mise en place de containers dans les écoles afin de permettre la collecte du papier. Une rémunération des écoles est prévue en contrepartie.
- Mme Emmanuelle BARKAN distribue des invitations pour une soirée « Chant'Appart » organisée le samedi 4 mars 2017 à 20H00 à la salle polyvalente de Chaillé-sous-les-Ormeaux.
- M. Fredy ROCHEREAU fait le point sur les travaux de la commission « voirie » : Attente du retour chiffré relatif au programme de travaux voirie – Année 2017.
- Mme Marie-Christine MOULIN rend compte de manière synthétique du pré-rapport de présentation des propositions, pré-rapport établi par le Conseil des Sages (**Voir document joint**). Mr le Maire intervient pour préciser que le Conseil des Sages est constitué d'hommes et de femmes extrêmement attentifs. Les actions envisagées par cette instance doivent être estimées.
- Mme Véronique DENOUE précise l'organisation, le 23 Mars prochain, d'un goûter intergénérationnel, à la salle polyvalente de Chaillé-sous-les-Ormeaux. Cette organisation est supervisée par les enfants des écoles de Chaillé.
- Mme Karine PASQUIER donne quelques informations comme suit :
 - Bulletin municipal : actuellement opération en cours pour la centralisation des articles le composant.
 - Le logo communal : relance de son étude.
 - Projet entre la commune Rives de l'Yon et la salle du Manège, le « Grand R » : une réflexion est en cours avec le « Grand R » pour une mise à disposition des salles communales de Rives de l'Yon devant permettre l'organisation d'animations culturelles sur la commune.
 - Exposition peinture à la bibliothèque de St Florent-des-Bois, avec une soirée vernissage prévue le 18 mars prochain.
 - Convention entre le Département et les bibliothèques Rives de l'Yon : une rencontre est prévue prochainement avec le Conseil départemental sur ce dossier.
 - Forum « Vendée Avenir » : communication.
- M. Nicolas BROCHARD donne quelques informations comme suit :
 - Les travaux d'élagage ont débuté sur le territoire communal.
 - Récupération de fumier d'âne : en lien avec l'association locale « Grelinette et Marochon ».
 - Lancement des actions dans le cadre du « Projet tuteuré » concernant des élèves du Lycée Nature : Ces actions se déroulent sur le territoire de Chaillé et plus spécifiquement sur ses espaces verts.
 - Evocation du Week-end de l'Environnement, organisé les 31 mars, 1^{ER} et 2 avril 2017 : déploiement de certains thèmes tels que le fleurissement en pied de mur, la jachère fleurie. Une animation communale aura lieu en association avec les agriculteurs. Une communication sur cette manifestation doit paraître dans le magazine ROCHE PLUS et les supports communaux de communication.
- M. Gérard LAURENCEAU intervient pour préciser, dans le domaine économique :
 - Installation d'une entreprise dans la zone des Mollaires, en plus de l'installation de l'étude notariale appartenant à Me DESBLANCS.
- M. Jean-Pierre IMBERT intervient au sujet des bornes et points d'apports volontaires. Les bornes devraient être vidées plus régulièrement.
- M. Bruno DREILLARD donne quelques informations relatives à la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux et autres :
 - Le revêtement de la RD 101 (route de Champ St Père) va être refait, en agglomération, à partir du salon de coiffure jusqu'au panneau « sortie d'agglomération ». Il fait allusion aux travaux d'effacement de réseau de la rue du Coteau (donc dans un secteur tout proche) qui devraient être, à minima, pensés en amont de ces travaux de revêtement.
 - Une réflexion est en cours, à l'échelle de tout le territoire Rives de l'Yon, sur les réseaux d'eaux pluviales. Cette compétence est transférée à la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de la loi NoTRE, à compter de 2017.
 - Les travaux de la mairie de Chaillé et leur finalisation : Certains ajustements ou corrections restent à réaliser. Il s'agit notamment du problème des ouvertures en façade principale qui présentent certains défauts toujours non résolus à ce jour. Des échanges entre architectes, experts en assurances et élus sont en cours afin de remédier au plus vite à ces problèmes.
 - Le personnel communal : projet d'uniformiser les tenues professionnelles des agents techniques.
- M. Jean-Pierre IMBERT précise que le Tour de France va passer sur le territoire de Rives de l'Yon en 2018.
- M. le Maire rappelle les dates des prochaines réunions :
 - Le 15.03.2017 = Commission générale avec présentation des comptes 2016 et des budgets 2017.
 - Le 23.03.2017 = Réunion du Conseil municipal, avec notamment vote des comptes 2016 et des budgets 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,